

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 V. 362** Vœu relatif aux conditions d'occupation et de réalisation de travaux du site des Frigo - DDEEES 177.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que l'immeuble des Frigos a été acquis par la Ville de Paris afin d'assurer la pérennité des activités artistiques, culturelles et de production qui s'y réalisent, suite aux actions menées par leurs occupants avec le soutien de la population du 13e contre le projet de les détruire porté jusqu'en 2001 ;

Considérant que les redevances d'occupation du site des Frigos sont très hétérogènes et que les conditions locatives doivent être clarifiées comme le demandent les deux associations représentant les intéressés ;

Considérant que l'immeuble des Frigos, géré par la DDEEES depuis plusieurs années, nécessite des travaux importants dont les conditions de réalisation doivent être concertées avec les occupants et leurs représentants et qu'un budget prévisionnel de 4,75 M d'euros est inscrit à cette fin au programme d'investissement de la mandature ;

Considérant que les conditions d'occupation ont une incidence directe sur les occupants qui mobilisent des emplois salariés et recherchent des financements pour consolider ou développer leurs activités ;

Considérant que les conditions d'occupation ont une incidence directe sur les occupants qui mobilisent des emplois salariés et des financements pour consolider ou développer leurs activités ;

Sur proposition d'Yves Contassot, Emmanuelle Becker, Marie Atallah, Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu-es des Groupes Écologistes de Paris et Communiste-Front de Gauche,

Demandent :

Que la programmation et les modalités de réalisation des travaux d'amélioration du site des Frigos relèvent d'une concertation approfondie avec les intéressés et leurs deux associations.

Que les conditions d'occupation soient sécurisées et pérennisées pour l'ensemble des occupants de manière à soutenir leur activité de production culturelle et l'emploi salarié.